



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

Convention collective nationale des Cabinets dentaires (N° 3255)

Personnel non cadre et cadre

Date d'effet: 1^{er} janvier 2024

Non cadres

	Part patronale	Part salariale	Total
Prévoyance	1,19 % TA TB	0,60 % TA TB	1,79 % TA TB

Cadres

	Part patronale	Part salariale	Total
Prévoyance	Au minimum 1,50 % TA*	-	-

* Pour les cotisations, veuillez vous référer à votre contrat (plusieurs offres proposées).

TA : partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.